

Saison 2019-2020

Catégories d'âge/certificats médicaux –

Calcul de l'âge au 1^{er} septembre : 2019 déduit de l'année de naissance (Ex. : 2019 moins 2010 = 9 ans)

BOXES PIEDS-POINGS & SPORTS PIEDS-POINGS-SOL

ASSAUT (LIGHT-CONTACT) – série « ESPOIR » (2 à 5 victoires) – série « ELITE » (6 victoires et plus)

- Mini-poussin(e) (6-7 ans) né(e) en 2012-2013
- Poussin(e) (8-9 ans) né(e) en 2010-2011
- Benjamin(e) (10-11 ans) né(e) en 2008-2009
- Minime (12-13 ans) né(e) en 2006-2007
- Cadet(te) (14-15 ans) né(e) en 2004-2005
- Junior-1 (16-17ans) né(e) en 2002-2003
- Junior-2 (18-19-20 ans) né(e) en 1999-200-2001
- Senior (21-39 ans) né(e) en 1980 à 1998
- Vétéran (40 ans et +) né(e) en 1979 et avant.

ASSAUT (MEDIUM-CONTACT) – série « ELITE » (6 victoires et plus)

- Minime (12-13 ans) né(e) en 2006-2007
- Cadet(te) (14-15 ans) né(e) en 2004-2005
- Junior-1 (16-17ans) né(e) en 2002-2003
- Junior-2 (18-19-20 ans) né(e) en 1999-200-2001
- Senior (21-39 ans) né(e) en 1980 à 1998
- Vétéran (40-50 ans) né(e) en 1969 à 1979.

PRECOMBAT – pour un pratiquant avancé techniquement et expérimenté en light-contact ou/et médium-contact

- PRECOMBAT cadet(te) 2^{ème} année (15 ans) né(e) en 2004 – série « espoir » et série « élite »¹
- PRECOMBAT junior-1 (16-17ans) né(e) en 2002-2003 – série « espoir » et série « élite »¹
- PRECOMBAT junior-2 (18-19-20 ans) né(e) en 1999-2000-2001 – série « espoir » et série « élite »*

(1) REPERAGE DES SERIES : série « espoir » = 2 à 5 victoires – série « élite » = 6 victoires et plus

- PRECOMBAT senior classe D et classe C (21-39 ans) né(e) en 1980 à 1998 – un vétéran 40-44 ans est interdit en classe D et classe C²
- PRECOMBAT senior classe B et classe A (19-44 ans)² né(e) en 1975 à 2000 – un vétéran 40-44 ans sous réserve de fournir une épreuve d'effort de moins de 24 mois – au-delà de 39 ans, demander une dérogation d'âge pour un combattant n'ayant pas stoppé sa carrière de plus de deux ans [Rappel : pour un vétéran 40-44 ans est uniquement envisageable en classe B (sous réserve d'avoir 10 victoires en médium-contact et/ou précombat) et classe A (sous réserve d'avoir 10 victoires en précombat ou/et combat)]. Un junior-1 (19 ans révolus) dont 10 victoires au minimum en médium-contact et/ou précombat est autorisé en classe B.

(2) REPERAGE DES CLASSES : classe D = zéro combat à 1 victoire – classe C = 2 à 5 victoires – classe B = 6 à 11 victoires – classe A = 12 victoires et +

RECAPITULATIF DES SERIES SPORTIVES POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX :

1. PRECOMBAT SENIOR (19-44 ans) [série ELITE-A/classe A (12 victoires et +),
2. PRECOMBAT SENIOR (19-44 ans) [série ELITE-B/classe B (entre 6 et 11 victoires)],
3. PRECOMBAT SENIOR (21-39 ans) [série HONNEUR (classe C) 2 à 5 victoires],
4. PRECOMBAT SENIOR (21-39 ans) [série NOVICE/classe D (0 à 1 victoire)],
5. PRECOMBAT JUNIOR-2 (18-19-20 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)],

6. **PRECOMBAT JUNIOR-1 (16-17 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**
7. **PRECOMBAT CADET 2^{ème} année (15 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**
8. **MEDIUM-CONTACT VETERAN (40-50 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**
9. **MEDIUM-CONTACT MINIME (12-13 ans) à SENIOR (21-39 ans) – série ELITE uniquement.**
10. **LIGHT-CONTACT [Assaut technique : touche contrôlée] - VETERAN (40-50 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**
11. **LIGHT-CONTACT [Assaut technique : touche contrôlée] - MINIME (12-13 ans), CADET (14-15 ans), JUNIOR-1 (16-17 ans), JUNIOR-2 (18-19-20 ans) et SENIOR (21-39 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**
12. **LIGHT-CONTACT [Assaut éducatif : touche très contrôlée] – MINI-POUSSIN (06-07 ans) à BENJAMIN (10-11 ans) [série ELITE (6 victoires et +) et série ESPOIR (2 à 5 victoires)]**

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES COMPÉTITEURS :

- Tout participant devra être muni obligatoirement d'une **pièce d'identité**, le **numéro de licence** et l'**autorisation parentale** pour un mineur, un **certificat médical délivré par un médecin généraliste de non contre-indication en compétition**.
- Pour le **LIGHT-CONTACT & MEDIUM-CONTACT TOUT AGE** le certificat médical du généraliste est valable 36 mois avec remise du questionnaire de santé (J.O. du 15 août 2017). **En supplément pour un VETERAN (40-50 ans)** est réclamé un E.C.G. de moins de 24 mois.
- Pour le **PRECOMBAT TOUT AGE** le certificat médical du généraliste devra être renouvelé toutes les saisons sportives. L'E.C.G. interprété est réclamé lors du 1^{er} précombat à partir de cadet (15 ans et plus) et il est vivement conseillé de le renouveler tous les 24 mois. Le fond d'œil de moins de 24 mois est obligatoire à partir de junior-2 (18 ans et plus). **En supplément pour le PRECOMBAT VETERAN (40-44 ans), exclusivement en classe A et classe B**, est demandée une **épreuve d'effort** de moins de 24 mois (à la place de l'E.C.G.).

N.B. : pour tous les certificats médicaux, une tolérance de 2 mois avant le début de saison et de 2 mois après la fin de saison est accordée.

PIÈCE MÉDICALE ÉTABLIE POUR UNE AUTRE STRUCTURE FEDERALE : un **certificat médical effectué pour le compte d'une autre fédération reconnue par l'Etat** est accepté, à condition qu'il mentionne les différents impératifs fédéraux notés ci-dessus. Le **passport sportif** des saisons précédentes est également accepté.

Définition du précombat : Le précombat autorise la « frappe appuyée » mais le coup dur est interdit (c'est-à-dire sans recherche de hors de combat). Il est réservé à un combattant expérimenté. À la fin du combat, le combattant ayant le plus de points est déclaré vainqueur (c'est-à-dire : atteinte de cibles corporelles autorisées avec suffisamment de puissance). Pour les mineurs, cadet 2^{ème} année (15 ans) et junior-1 (16-17 ans) l'impact doit être très modéré à la face.

Définition du médium-contact : Les coups sont dits « lâchés » c'est-à-dire légèrement appuyés sans ébranler l'adversaire. **Les 40-50 ans peuvent participer en « Médium-contact » mais ils ne sont pas acceptés en « pré-combat en classe D et classe C »**. Ainsi un vétéran 40-44 ans ayant un palmarès de 10 victoires en médium-contact peut participer en précombat classe B puis en classe A selon son palmarès (et cela, à condition de ne pas avoir stoppé sa carrière de compétiteur de plus de deux années précédant l'activité compétitive et cela jusqu'à la limite de 44 ans).